



Adhésion & Réinscription Atelier Sorano 2020-2021 Procédure réservée aux inscrits 2019-2020 *Merci de remplir une fiche par activité*

L'Espace Daniel-Sorano est une association à but non lucratif régie par la loi de 1901. **L'adhésion à l'Espace Sorano est obligatoire pour y pratiquer une activité régulière.** L'adhésion est individuelle et valable de septembre à juillet. L'adhésion ne peut pas être proratisée. Elle permet d'être membre actif de l'association Espace Daniel-Sorano, de participer à l'Assemblée Générale annuelle, de suivre les différentes activités, de bénéficier de réductions sur tous les spectacles proposés par l'Espace Sorano ainsi que sur ceux programmés par les services culturels de la Ville de Vincennes.

Cher adhérent, chère adhérente,

Après la crise sanitaire traversée, l'Espace Sorano vous remercie de votre fidélité et vous souhaite une belle saison 2020-2021.

COORDONNÉES DE L'ADHÉRENT

Enfant ou adulte qui pratique l'activité

n° adhérent.....

Nom..... **Prénom**.....

Date de naissance...../...../..... **Féminin** **Masculin**

Adresse de la résidence principale.....

CP..... **Ville**.....

Téléphone..... **E-mail**.....

À compléter obligatoirement si l'adhérent pratiquant est mineur

Représentant légal à prévenir en cas d'urgence

Nom..... **Prénom**.....

Adresse.....

ADHÉSION ESPACE SORANO

Je n'ai rien à payer car je suis déjà adhérent(e) pour la saison 2020>2021.

Préciser pour quelle activité ou Adhésion simple

Je paie mon adhésion.

Tarifs adhésion 2020>2021

- VINCENNOIS - de 16 ANS : **24 €** NON-VINCENNOIS - de 16 ANS : **32 €**
 VINCENNOIS + de 16 ANS : **34 €** NON-VINCENNOIS + de 16 ANS : **42 €**

Règlement

- Carte bancaire Espèces Chèque *à l'ordre de l'Espace Sorano*

Si par chèque, le règlement de l'adhésion doit être distinct de celui de l'inscription.
Encaissement immédiat

RÉINSCRIPTION ATELIER

Procédure simplifiée de réinscription : pour une réinscription au **même atelier**, la validation de l'animateur vous est acquise. Il vous suffira de remettre vos paiements et cette fiche remplie **avant le 30 juin 2020**.

Procédure de réinscription au même atelier réservée aux seuls inscrits de 2019-2020

Activité 2020-2021 :

Jour & Horaire : **Tarif :**

L'Espace Sorano a mis en place un AVOIR valable jusqu'au 18 octobre 2020 (en compensation des séances 2019-2020 n'ayant pas eu lieu en raison de la crise sanitaire). **La valeur de l'AVOIR est indiquée dans la grille des AVOIRS fournie en annexe.**

Cette disposition ne concerne pas les adhérents aux ateliers d'Aquarelle 2019-2020.

La période du 19 au 30 juin est réservée aux réinscriptions des anciens adhérents pour le même atelier (envoi par courrier ou remise dans la boîte aux lettres ou à l'Accueil).

TOTAL À PAYER = TARIF – AVOIR = euros

La réinscription ne sera pas validée en cas de dossier incomplet
(paiements manquants, chèques non signés, Avoir erroné, fiche incomplète, etc.)
En cas d'inscription à distance, un mail vous parviendra pour vous confirmer votre réinscription.

Règlement

Carte bancaire Espèces Chèque *à l'ordre de l'Espace Sorano*

Si par chèque, le règlement de l'inscription doit être distinct de celui de l'adhésion.

Pour les inscriptions faites en juin et juillet, paiement possible en 5 chèques.

Pour les inscriptions faites à partir de septembre, paiement possible en 3 chèques.

Dates de remise en banque : 08/07/20 – 09/09/20 – 08/10/20 – 06/11/20 – 09/12/20 – 07/01/21 – 08/02/21 – 08/03/21 – 08/04/21 – 07/05/21

CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉINSCRIPTION

Les activités : Le tarif des inscriptions aux différents ateliers est fixé par le Conseil d'Administration.

Du 19 au 30 juin, la priorité est donnée aux adhérents de la saison 2019-2020 pour une réinscription à la même activité. Les inscriptions seront ouvertes à tous à partir du 1^{er} juillet 2020.

Une semaine « portes ouvertes » est organisée à la rentrée **du lundi 7 au samedi 12 septembre 2020**, au cours de laquelle les animateurs des ateliers Sorano reçoivent les personnes intéressées **aux horaires habituels de leurs ateliers**.

Lors de l'inscription, il est demandé un justificatif de domicile pour les résidents de Vincennes et un certificat médical pour toutes les activités physiques. Il n'y a pas d'activités pendant les vacances scolaires.

Si le nombre d'inscrits dans un groupe est inférieur à 9 personnes, l'ESPACE SORANO se réserve un droit d'annulation ou de modification d'horaire. Dans ce cas, la participation sera remboursée au prorata temporis. Il n'y a pas d'autres cas possibles de remboursement.

En cas d'abandon d'une activité par un adhérent pour une raison médicale, les sommes versées ne sont pas remboursées mais peuvent être reportées sur une autre activité de la saison 2020-2021 après acceptation de la Direction. La demande de report doit être faite par lettre recommandée avec A-R, soixante jours au plus tard après la fin de l'arrêt maladie, à l'attention de la Direction en produisant les justificatifs médicaux afférents. L'Avoir établi sera nominatif et non cessible.

Conditions de règlement : Le paiement des activités s'effectue pour toute l'année au moment de l'inscription (par espèces, chèque ou carte bancaire). L'adhésion annuelle à l'ESPACE SORANO se fait obligatoirement au moment de l'inscription à une activité et fait l'objet d'un règlement à part pour le paiement par chèques.

Important L'ESPACE SORANO décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de tout objet dans ses locaux et dans tous les lieux où une activité est pratiquée.

Accueil des mineurs : Les mineurs sont sous la responsabilité de leur représentant légal en dehors des horaires de l'atelier.

Droit à l'image : dans le cadre de prises de vue ou photos au cours des ateliers, j'autorise l'ESPACE SORANO à utiliser mon image pour la promotion de ses activités : OUI NON

Je, soussigné(e) **certifie avoir pris connaissance des Conditions Générales d'inscription à l'ESPACE SORANO et déclare y souscrire.**

Date et signature :